



Journée de la santé à domicile : Une date clé pour mettre fin aux idées reçues sur le secteur

La prestation de santé à domicile : une profession essentielle aux professionnels de santé, indispensable aux patients

Paris, le 27 novembre 2024 – Peu connus du grand public et pourtant victimes de nombreuses idées reçues qui les desservent, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) veulent mettre fin à ces fausses représentations en cette journée de la santé à domicile.

Ils répondent en effet aux attentes des patients qui plébiscitent la prise en charge des soins à leur domicile¹ (79% face à la perte d'autonomie liée à l'âge ; 73% pour la fin de vie ; 65% face à une maladie chronique) et aux besoins des professionnels de santé à qui ils libèrent du temps de soin.

Expertises, qualifications, services rendus à la population, rôles aux cotés des professionnels de santé, place dans le système de santé d'aujourd'hui et de demain : il est temps de rendre justice à une profession aux multiples facettes qui revendique la clarification de son statut, et la reconnaissance de ses compétences.

NON, les PSAD n'aspirent pas à être reconnus comme des professionnels de santé

- **Mais souhaitent être reconnus comme un maillon essentiel dans le parcours de santé à domicile.** Ils travaillent en complémentarité avec les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville, au plus près des patients et assurent également des astreintes 24h/24, 7 jours/7, y-compris dans les déserts médicaux. **Les PSAD assurent une coordination essentielle** en amont et en aval de la prise en charge à domicile pour assurer l'efficacité des traitements. Cette reconnaissance doit permettre de clarifier leur rôle et de contribuer à la refonte du système de santé nécessaire pour assurer les besoins de santé des années à venir.

« En agissant comme intermédiaires entre le domicile du patient et le médecin prescripteur, les PSAD exercent un rôle essentiel de coordination, permettant de libérer du temps médical aux soignants, ce qui est bienvenu dans le contexte actuel de crise du système de santé et d'une démographie médicale déclinante. Les Pouvoirs publics attendaient du secteur des gages de qualité : la montée en compétence de notre secteur est significative, notamment, demain, à travers une certification HAS rendue obligatoire à toutes les entreprises. Nous attendons à présent, en contrepartie, la reconnaissance formelle des Autorités de Santé, qui nous avait été promise à plusieurs reprises, notamment lors de la pandémie de Covid au cours de laquelle les PSAD ont su démontrer leur caractère essentiel et complémentaire aux autres acteurs au sein du système de santé ».
explique Nathalie Creveux, déléguée générale de l'Upsadi

NON, les Prestataires de Santé à Domicile ne sont pas sous-qualifiés

- **Les PSAD ne sont pas de simples livreurs mais de véritables experts** des dispositifs médicaux, dont les technologies sont en perpétuelle évolution.
- **Parmi les 33 000 salariés des PSAD, 6500 sont des professionnels de santé** (infirmiers, pharmaciens, diététiciens...) qui ont les mêmes



¹ « Sondage OpinionWay pour la FEDEPSAD et l'UPSADI » mai 2024

diplômes et les mêmes compétences que leurs confrères soignants, tout en ayant développé des expertises un peu différentes.

Les **collaborateurs non professionnels de santé sont formés de manière continue** pour développer une forte expertise technique et les compétences humaines et éducatives indispensables à l'accompagnement des patients. Ils disposeront prochainement d'un certificat de qualification professionnelle pour attester de leurs compétences, tandis que des diplômes universitaires commencent à voir le jour.

« Les prestataires de santé à domicile sont les seuls professionnels à détenir une expertise aussi fine des dispositifs médicaux, que ce soit pour pouvoir répondre aux besoins spécifiques de chaque patient, pour assurer leur maintenance ou pour suivre les innovations et nouveauté technologiques. Cette expertise permet d'ailleurs à un certain nombre de nos adhérents à prendre le virage de l'économie circulaire et de la remise en bon état d'usage des dispositifs en fin de vie . » ajoute Nathalie Creveux, déléguée générale de l'Upsadi

NON, la prestation de santé à domicile et l'Hospitalisation À Domicile, ce n'est pas la même chose, elles sont complémentaires

- **Les deux ne sont pas en concurrence mais répondent à une gradation de niveau de prise en charge** : si les missions sont assez similaires, visant à permettre aux patients de poursuivre leurs traitements à domicile, le domaine d'intervention et les organisations des PSAD et de l'HAD diffèrent. Les Prestataires de Santé à Domicile participent à la prise en charge à domicile de nombreux traitements sans le concours de l'HAD (perfusion intraveineuse, nutrition artificielle, assistance respiratoire...), tandis qu'il existe des protocoles et des pathologies plus complexes que seule l'HAD peut prendre en charge (traitement des plaies par pression négative, surveillance post chimiothérapies, grossesses à risque, etc.). Dans certains autres cas, les PSAD sont aussi sollicités en sous-traitance par l'HAD afin d'apporter leur expertise et leur maîtrise des différents dispositifs médicaux.

NON, les PSAD ne sont pas les gagnants de la démographie

- **Dans un métier de l'humain comme celui des PSAD, les économies d'échelle n'existent pas.** Oui les PSAD prennent en charge à domicile un nombre croissant de patients, en raison du vieillissement de la population, du développement des maladies chroniques mais aussi au virage domiciliaire. Mais prendre en charge davantage de patients nécessite d'augmenter les effectifs, tandis que les pouvoirs publics ne cessent, parallèlement, de réduire la rémunération des prestataires à travers les baisses tarifaires à répétition : le « cout par patient », c'est-à-dire le montant de la rémunération de la prestation de santé à domicile par l'Assurance maladie, ne cesse ainsi de diminuer. Les PSAD se retrouvent par conséquent pris en étau entre une augmentation inédite de leurs charges et une baisse continue de leurs revenus par patient : une situation intenable pour les entreprises.

« Nos activités sont clairement une voie d'avenir pour le système de santé, puisque nous répondons aux attentes des patients, de plus en plus nombreux, tout autant qu'à la nécessité de soulager la pression hospitalière. Mais l'effet de ciseau entre une inflation à deux chiffres et une baisse des tarifs est dramatique pour l'équilibre des entreprises que nous représentons. Si nous voulons préserver les milliers d'emplois non délocalisables qu'elles représentent, mais aussi continuer d'assurer la même qualité de prestations pour les patients, sans distinction et sur des territoires où nous sommes les seuls à continuer d'intervenir, il faut agir et trouver des solutions pérennes. Nous sommes à disposition des pouvoirs publics pour les imaginer et les construire » ajoute Didier Daoulas, Président de l'Upsadi

NON, les Prestataires de Santé à Domicile ne sont pas déconnectés des réalités économiques

- **82% des entreprises du secteur sont des PME.** Les Prestataires de santé à domicile ont été lourdement affectés par l'inflation en particulier en raison de l'essence même de leurs missions, qui consiste à se déplacer au domicile des patients y-compris dans les zones reculées (envolée des coûts d'acquisition des dispositifs médicaux, de l'acquisition des flottes de véhicules, coût du carburant, salaires...).



Mais, le secteur étant régulé, les prestataires de santé à domicile ne sont pas en mesure, comme les autres entreprises, de reporter l'augmentation de ces coûts sur les prix de leurs services, et ne bénéficient d'aucune compensation.

Après 10 ans de baisses des tarifs de leurs prestations, les entreprises de PSAD demandent à minima le maintien des tarifs, afin de sauver les entreprises et les emplois, sans être contraints de réduire leurs déplacements ce qui dégraderait directement la qualité du suivi des patients ou contraindrait les PSAD à réduire leurs tournées, et d'aggraver l'isolement de certains patients résidant dans les déserts médicaux.

- **Les Prestataires de Santé à Domicile ne sont pas indifférents aux Finances Publiques.** Bien au contraire. Les PSAD veulent s'inscrire dans une logique de construction et de débats responsables avec les pouvoirs publics, car ils sont parfaitement conscients des enjeux et de la nécessaire maîtrise des dépenses de santé dans un contexte de vieillissement de la population et de développement des maladies chroniques. Loin du refus systématique, la ligne directrice de l'Upsadi est celle du dialogue, qui doit se faire sur la base de propositions cohérentes et adaptées au panel de métiers très diversifiés.

Dans cette optique, L'Upsadi a travaillé avec le Cabinet d'études Xerfi pour modéliser les évolutions réelles des coûts des entreprises, visant à présenter des indicateurs tangibles de façon régulière aux pouvoirs publics afin de leur permettre de procéder à des arbitrages dans le respect des équilibres économiques des entreprises.

« Ces éléments ne sont pas entendus à ce jour par les décideurs qui continuent à n'avoir qu'une lecture comptable de la santé, dans une logique de silo, sans vision d'ensemble. Compte-tenu de la situation actuelle, nous ne sommes pas confiants quant au maintien de la qualité de service délivrée aux patients. Si nous ne sommes pas entendus, c'est tout un secteur qui est en danger, alors qu'il est pourvoyeur d'emplois non délocalisables, qu'il permet d'éviter ou de réduire les durées d'hospitalisation qui sont bien plus coûteuses que nos services, tout en offrant des réponses qualitatives aux attentes des patients, y-compris dans les déserts médicaux » poursuit Didier Daoulas, Président de l'Upsadi

A propos de l'UPSADI

Créée en 2013, l'UPSADI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) rassemblant plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires.

Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques.

Intervenant sur prescription médicale, 2 300 PSAD prennent en charge à domicile 4 millions de patients. Les prestataires emploient plus de 33 000 salariés dont 6500 professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens...) et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h / 24 et 7j / 7.

Contact Presse : Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr – 06 52 03 13 47